



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-43781>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-43781**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie d'Aulnay-sous-Bois

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DSP pour l'exploitation des marchés forains de la ville d'Aulnay-sous-Bois

Description : La délégation portera sur la mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville. Il s'agit des 4 marchés communaux d'Aulnay-sous-Bois : Marché de la Gare. • Marché du Vieux Pays (travaux de construction et aménagement d'une halle préau ouverte), Marché de la Rose des Vents, Marché Mitry L'organisation de marchés à thèmes y compris les brocantes sur les différents emplacements des marchés actuels et d'emplacements définis au besoin par l'autorité délégante. Lieu d'exécution : Aulnay-sous-Bois (code postal : 93600).

Identifiant de la procédure : f177996b-d996-4bdf-a1aa-b2fc741eae32

Identifiant interne : 2025-02

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79956000 Services d'organisation de foires et d'expositions

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le délai de validité des offres est fixé à deux-cent-dix (210) jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres. Négociation et fin de procédure Après examen des offres et conformément aux articles L.3124-1 et R3124-1, l'Autorité délégante pourra engager librement une négociation avec un ou plusieurs candidats dans les conditions prévues par l'article L.3124-1 du Code de la

commande publique. Toutefois, l'Autorité délégante se réserve la possibilité d'attribuer la concession sur la base des offres initiales, sans négociation. Si l'Autorité délégante recourt à la négociation, celle-ci pourra porter sur tous les éléments de l'offre remise afin de permettre une meilleure adéquation des offres aux besoins de l'autorité délégante. La négociation ne doit pas avoir pour effet de modifier l'objet les caractéristiques minimales d'exécution du contrat qui font l'objet de la mise en concurrence, ni les critères de négociation. Lors de ces négociations, les représentants de l'Autorité délégante pourront se faire assister de la (ou des) personne(s) compétente(s) dont ils jugeront utile de s'entourer. Afin de faciliter le déroulement des négociations, chaque candidat désignera dans son offre un interlocuteur habilité à s'engager au nom du candidat (de l'entreprise ou du groupement) ; ce pouvoir sera cosigné par les représentants qualifiés de l'entreprise mandataire et des cotraitants éventuels en cas de candidature en groupement. Les négociations se dérouleront dans le respect du principe de l'égalité de traitement entre les candidats. Au cours des discussions, les représentants de l'Autorité délégante peuvent décider d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation. L'Autorité délégante se réserve le droit de mettre fin aux négociations avec un ou plusieurs candidats à tout moment au cours de la négociation. Seuls les candidats avec lesquels l'Autorité délégante aura décidé de poursuivre les négociations jusqu'à leur terme seront admis à présenter une offre finale. De même, chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'en informer l'Autorité délégante. Les candidats seront informés par voie électronique (plateforme électronique ou mail) avec confirmation éventuelle par voie postale de la clôture des négociations et invités à remettre leur dernière proposition dans le délai indiqué par l'Autorité délégante. Un classement des offres finales sera effectué en application des critères de jugement prévus à l'article 7.2 du Règlement de consultation. Ce dernier sera proposé à l'approbation de l'assemblée délibérante de l'Autorité délégante qui approuvera le candidat proposé comme attributaire.

Organisation des négociations : Tous les candidats sélectionnés recevront un courrier électronique via la plateforme dans lequel seront énoncées les modalités de négociation. Ces négociations peuvent également prendre la forme d'une ou plusieurs auditions et rencontres entre les représentants de l'Autorité délégante et un (ou des) candidat(s). Ces rencontres et auditions feront l'objet d'un relevé écrit des conclusions garantissant la traçabilité des échanges intervenus. Chaque candidat disposera d'un temps strictement égal d'échange avec la personne publique pour chaque réunion de négociations. L'absence d'un candidat à une audition n'entraînera pas son élimination mais ne lui permettra pas non plus de demander une autre date de réunion de négociations. La personne publique pourra mettre à la disposition du candidat son propre matériel de vidéo projection, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en cas d'incompatibilité entre ce matériel et le support du candidat. Le candidat disposera de quinze (15) minutes avant le début de la réunion de négociations pour procéder aux essais techniques de son matériel informatique. Lors de ces négociations, les candidats pourront être invités à remettre des compléments ou des modifications à leurs offres. Les délais et modes de transmission de ces compléments et modifications seront alors indiqués aux candidats. Les offres complémentaires éventuellement fournies par les candidats à la suite de chaque réunion de négociations devront faire apparaître les évolutions de leur offre par rapport à leur(s) offre(s) précédente(s) en fonction des sujets abordés lors des négociations. Toute offre complémentaire présentée par le candidat dans le délai imparti constitue potentiellement son offre définitive. Plus précisément, à la suite de la remise des offres complémentaires des candidats, la personne publique décidera si les négociations sont arrivées à leur terme. Dans l'affirmative, les dernières offres complémentaires présentées par les candidats revêtiront alors automatiquement le caractère d'offres définitives.

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : DSP pour l'exploitation des marchés forains de la ville d'Aulnay-sous-Bois

Description : La délégation portera sur la mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville. Il s'agit des 4 marchés communaux d'Aulnay-sous-Bois : Marché de la Gare, Marché du Vieux Pays, Marché de la Rose des Vents, Marché Mitry

Identifiant interne : 2025-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79956000 Services d'organisation de foires et d'expositions

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 An

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Visite facultative Les visites sont possibles après demande de rendez-vous auprès de : Madame Nadine KACZMAREK Direction du développement économique Responsable réglementation commerciale Tél : 01.48.79.63.45 - 06.85.26.62.33 nkaczmarek@aulnay-sous-bois.com Les demandes de rendez-vous doivent être effectuées sept (7) jours calendaires avant la date souhaitée. Il est spécifié qu'aucune réponse aux éventuelles questions posées ne seront données lors des visites. Celles-ci devront être posées par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation prévue à cet effet, ceci dans le cadre de l'égalité de traitement des candidats. Une attestation de visite, signée par le représentant du concédant et le candidat, sera jointe au dossier d'offre.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : En application de l'article L1411-5 du CGCT, les critères de sélection des candidatures sont les suivants : • Garanties professionnelles et financières ; • Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail ; • Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Les candidatures des soumissionnaires ne présentant manifestement pas les capacités et les aptitudes nécessaires à la bonne exécution du contrat au vu des critères visés ci avant seront éliminées. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : a. Sur la situation juridique du candidat : • La lettre de candidature du candidat individuel et la désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou équivalent) ; • La déclaration du candidat

individuel ou du membre d'un groupement a déclaration du candidat comprenant les renseignements permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) ; Nota Bene - Conformément à la réglementation l'autorité déléguée acceptera le document type DUME en lieu et place des DC1 et DC2. Dans le cas où l'opérateur économique participe à titre individuel mais a recours aux capacités d'une ou plusieurs entités il devra veiller à ce que l'autorité déléguée reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les opérations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel. • Le(s) document(s) justifiant du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat ; • Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat ou le cas échéant, chacun des membres du groupement, atteste : 1° ne pas relever des situations d'exclusions de plein droit à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L3123-1 à L.3123-5 du code de la commande publique ; 2° que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, sont exacts ; • Une déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat ou le cas échéant, chacun des membres du groupement, atteste respecter l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail • Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; • Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle à jour à la date d'établissement des offres par les candidats comprenant la période de validité, la nature des activités garanties, le nom de la compagnie et le n° de contrat b. Sur la capacité économique et financière du candidat : • Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices, disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; • Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels en rapport avec l'objet de la concession ; • Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. • Une liste des engagements hors bilans (montants, objets) et des procès en cours ; • Les rapports de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes des trois derniers exercices clos. c. Sur la capacité technique du candidat : • La présentation des moyens humains : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; • La présentation des moyens matériels et techniques : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose dans le cadre de son activité de gestion des marchés forains ; • La présentation d'une liste des principales références effectuées au cours des trois dernières années et comparables à celle du présent service en matière d'exploitation et de gestion de marchés d'approvisionnement indiquant le montant, la date et les destinataires publics ou tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la production de l'ensemble des justificatifs susvisés est exigée, en cas de groupement ou de sous-traitance, pour chacune des entités.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : 40 % - Les propositions financières sont appréciées au vu des renseignements inscrits dans l'annexe financière remise par le soumissionnaire. Sera notamment analysé le montant des redevances proposées par les candidats, ainsi que le total des recettes, des charges, le résultat figurant aux comptes d'exploitation prévisionnels, le montant des investissements financés dans le cadre du contrat.

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique de l'offre : 60 % dont : Organisation du personnel et des séances : 10 % Animation et recrutement : 5 % Projet technique (halle préau Vieux marché et travaux embellissement marché de la Gare) : 15 % Nettoyage, propreté et gestion des déchets : 10 % Stationnement : 5 % Pilotage : 5 % Maintenance et renouvellement : 10 %

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 04/07/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Informations relatives aux délais de recours : 2 mois

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie d'Aulnay-sous-Bois

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie d'Aulnay-sous-Bois

Numéro d'enregistrement : 219300005000016

Adresse postale : null

Ville : Aulnay-sous-Bois

Code postal : 93600

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : +marches-publics@aulnay-sous-bois.fr

Téléphone : 0148796266

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Adresse postale : 7 rue Catherine Puig

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 7bfae94c-f92c-47eb-981c-6c2f526f8106 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/04/2025 à 16:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/04/2025